

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2015

Présents : MM. MAGENDIE Michel, LAMY-MACAROU Claude, BITAILLOU Guy, Mmes LARROUTUDE Marie, BESTI Pascale, MM. LADEVEZE Thierry, CAZENAVE Pierre-Alexandre, LEBLOND Didier, Mmes POUTS Elisabeth, SINSAU-PARFAIT Jacqueline.

Absents : M. CANO Alain

Excusés : MM. DUMARTIN Pascal qui donne pouvoir à Mme LARROUTUDE Marie, DE SOUSA Helder qui donne pouvoir à Mme BESTI Pascale, Mme COURDE Sylvie qui donne à M. LEBLOND Didier

Secrétaire de séance : Mme Pascale BESTI

Le Maire ayant ouvert la séance à 9h35, il a été procédé, en conformité à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriale, à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme Pascale BESTI est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal par les conseillers municipaux présents lors de la séance.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus	356 152,60
	Réalisé	243 872,46
Recettes	Prévus	356 152,60
	Réalisé	298 462,79

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	363 286,00
	Réalisé	319 106,87
Recettes	Prévus	363 286,00
	Réalisé	369 092,46

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	54 590,33
Fonctionnement	49 985,59
Résultat global	104 575,92

Voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	74 300,00
	Réalisé	57 543,31
Recettes	Prévus	74 300,00
	Réalisé	68 291,59

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	10 748,28
Résultat global	10 748,28

Voté à l'unanimité

COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET DE LA CAISSE DES ECOLES

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses et celui des recettes, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

REAFFECTAION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Il est constaté que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	49 985,59
- un déficit d'investissement de :	54 590,33

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002)	49 985,59
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	54 590,33

Voté à l'unanimité

REAFFECTATION DU RESULTAT CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Il est constaté que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	9 741,62
- un excédent reporté de :	20 489,90
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 748,28

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 (Résultat reporté en fonctionnement Excédent).

Voté à l'unanimité

FOURRIERE ANIMALE

Un appel d'offre a été lancé par la Communauté d'Agglomération de PAU afin de choisir des prestataires pour capturer les animaux errants et ramasser les animaux morts.

A ce jour aucun devis n'a pu être établi concernant le coût de ce service, tant que le nombre de communes intéressées par ce service n'est pas connu.

Il est précisé que si la commune estime le coût trop élevé, elle pourra se retirer.

Voté à l'unanimité.

PLAN LOCAL DE RANDONNEE

Le Plan Local de Randonnée a été voté par la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs, avec quelques corrections.

A titre d'exemple le coût de la passerelle sur le Gabas est estimé à 28 000 € HT. Cette dépense sera prise en charge par la Communauté de Communes tout comme l'ensemble des aménagements nécessaires au Plan Local de Randonnée.

Il sera notamment installé un poste « rando-dessin » au Gabas.

Les travaux devraient débuter en mai 2015.

Voté l'unanimité.

PERMANENCE BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que pour le bon fonctionnement du bureau de vote des 22 et 29 mars 2015, il convient de faire un planning des permanences.

22 mars 2015			
8h/10h	Pascal DUMARTIN	Pierre Alexandre CAZENAVE	Michel MAGENDIE
10h/12h	Alain CANO	Sylvie COURDE	Monique SEGUIN
12h/14h	Didier LEBLOND	Guy BITAILLOU	Helder DE SOUSA
14h/16h	Pascale BESTI	Jacqueline SINSAU	Claude LAMY-MASCAROU
16h/18h	Thierry LADEVEZE	Babeth POUTS	Mayi LARROUTUDE

29 mars 2015			
8h/10h	Alain CANO	Pierre Alexandre CAZENAVE	Michel MAGENDIE
10h/12h	Thierry LADEVEZE	Pascal DUMARTIN	Monique SEGUIN
12h/14h		Guy BITAILLOU	Helder DE SOUSA
14h/16h	Pascale BESTI	Jacqueline SINSAU	Claude LAMY-MASCAROU
16h/18h	Didier LEBLOND	Babeth POUTS	Mayi LARROUTUDE

QUESTIONS DIVERSES

❖ Il reste sur un compte que détenait la commune au Crédit Agricole une somme d'environ 250 euros. Il est proposé de remettre cette somme au budget général de la commune (recettes exceptionnelles)

❖ Vente de bois aux enchères

N° lot	Emplacement	Nature	Mise à prix Prix de réserve	Adjudicataire	Montant vente
1	Chemin Mousquetaire	2 chênes	100 €		
2	Chemin Mousquetaire	2 chênes	100 €		
3	Chemin Hialé	1 chêne	40 €		
4	Chemin Artigues	Jeunes frênes	50 €	M. DAUVELOUP	30 €
5	Chemin Artigues	Jeunes frênes	50 €	M. SERNA	30 €
6	Chemin Artigues	Jeunes frênes	50 €	M. DAUVELOUP	30 €
7	Terrain ancienne décharge	1 chêne	50 €	M. LANOUE	50 €
8	Terrain ancienne décharge	Jeunes chênes	50 €	M. ANTON	75 €
9	Bordure D7	1 chêne	50 €		
10	Route de St Laurent (après vestiaire)	Jeunes acacias	35 €	M. SERNA	25 €
11	Route de St Laurent (après lot 10)	Jeunes acacias	35 €	M. DUMARTIN	20 €
12	Route de St Laurent (avant lot 13)	Jeunes acacias	35 €	M. DAUVELOUP	20 €
13	Route de St Laurent (bordure limite St Laurent)	Jeunes acacias	35 €	M. SERNA	20€
14	Salle des fêtes	1 prunus 2 saules	15 €		
TOTAL					300 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.